COMMUNE

de LASSERRE

Département de l'Ariège

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la commune de LASSERRE

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Date de la convocation: 17/09/2026

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants: 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Jean LESAINT

vingt-trois septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Charlotte AZALOUX,

Présents : Charlotte AZALOUX, Grégoire TALBOT, Aurélie SABRIA, Jean LESAINT, Lucie PELISSIER, Nicolas EYCHENNE, Magali PEDOUSSAUT

Représentés: Franck LARROQUE représenté par Grégoire TALBOT, Dominique ALMAYRAC représentée par Charlotte AZALOUX, Marie-Christine JACQUERIE représentée par Jean LESAINT, Frédéric DEDIEU représenté par Magali PEDOUSSAUT

Excusés:

Absents:

Objet: CONVENTION ACCUEIL UN BENEVOLE CANTINE - DE_2026_049

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu la jurisprudence du Conseil d'État relative au statut de collaborateur occasionnel du service public (notamment l'arrêt CE n°187649 du 31 mars 1999) ;

Considérant l'opportunité d'associer un tiers bénévole au fonctionnement de la cantine scolaire, à titre gratuit et dans un but d'intérêt général, pour participer à la confection des repas ;

Considérant que cette participation bénévole s'effectuera sous l'autorité et la direction exclusive du maire ou du 2ème adjoint et sous l'accompagnement de l'agent de cantine communal, garant du respect des règles d'hygiène (HACCP) et de sécurité ;

Considérant qu'il convient de formaliser cette relation afin de fixer les obligations respectives de la commune et du bénévole, d'encadrer la couverture assurantielle en cas d'accident, et de garantir l'absence de toute rémunération ou lien de subordination salarial ;

Entendu l'exposé de Madame la Maire, et après en avoir délibéré,

Date de transmission de l'acte: 24/09/2026
Date de reception de l'AR: 24/09/2026
009-210901583-DE_2026_049-DE
AGEDI

Publié le : 25/09/2026 13:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Lasserre
https://www.intramuros.org/lasserre/documents_administratifs/79707

DÉCIDE :

1. **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer ladite convention avec Madame LESAINT Dominique, ainsi que tout document s'y rapportant.
2. **DE PRÉCISER** que cette collaboration s'effectue à titre strictement gracieux, sans qu'elle puisse s'assimiler à un contrat de travail.
3. **DE DIRE** que la commune s'assure que sa police d'assurance "responsabilité civile" couvre l'activité de ce collaborateur occasionnel du service public.

Fait et délibéré à Lasserre les jour, mois et an ci-dessus.

La Maire, Charlotte AZALOUX



Date de transmission de l'acte: 24/09/2026
Date de reception de l'AR: 24/09/2026
009-210901583-DE_2026_049-DE
AGEDI

Publié le : 25/09/2026 13:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Lasserre
https://www.intramuros.org/lasserre/documents_administratifs/79707